Listen to this article

« *Que nul de vous ne souffre comme.., faisant le mal en s'ingérant dans les affaires d'autrui* » — 1 *Pierre 4 15.*

AUCUN enfant de Dieu ne peut volontairement faire le mal; celui qui ferait le mal volontairement n'aurait pas l'esprit du Seigneur, mais celui de l'adversaire. Le pire qui puisse être dit contre l'un des vrais consacrés serait certainement qu'il a été surpris dans une faute ou qu'il a eu quelque faiblesse de la chair ou que, par les pièges de l'adversaire, il a été entraîné à faire quelque chose que son cœur désapprouve. On doit se garder soigneusement des actes mauvais, quoique non intentionnels. *Que nul de vous ne souffre comme faisant le mal* — aucun de vous — en aucun temps — en aucune circonstance.

Venons-en à la seconde partie de l'avertissement de l'apôtre; *s'ingérer dans les affaires d'autrui.* Les saints semblent être aussi sujets que d'autres à devenir bavards et à en souffrir. Nous avons quelquefois pensé que le peuple consacré du Seigneur est plus enclin à s'ingérer dans les affaires d'autrui que d'autres. Il a des buts plus élevés que d'autres personnes. Son amour de la justice ainsi que sa haine de l'iniquité, sont plus grands qu'auparavant. Il y a donc tentation continuelle de ne pas être satisfait de s'occuper de ses *propres affaires,* mais de vouloir conseiller et chercher à diriger tout le monde et toute chose.

Naturellement c'est un devoir qui incombe à tous les parents de s'informer plus ou moins des affaires de leurs enfants ou de ceux qui sont de quelque manière sous leurs soins directs, de ceux desquels ils sont responsables. Même en cela, ils doivent chercher à reconnaître les droits et secrets individuels, ils ne doivent pas permettre à leur sens du devoir et de la responsabilité de s'engager à sonder chaque petite affaire. Il faut laisser aux enfants un degré raisonnable de responsabilité, ils auront ainsi une idée générale de ce qu'on attend d'eux. On leur demandera d'agir d'après cela, à moins que quelque chose ne montre positivement

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

une voie contraire. L'esprit d'ingérence dans les affaires d'autrui est condamné par l'apôtre; tous ceux du peuple de Dieu doivent s'en garder.

L'ingérence dans les affaires d'autrui est selon notre expérience une source fructueuse de difficultés dans *l'Eglise* —dans toutes les assemblées. Une claire connaissance de « la vérité présente » semble plutôt augmenter cette difficulté. Comme, dans les familles, un faux sentiment existe souvent et pousse chaque membre à désirer de connaître les affaires de tous les autres membres, ainsi dans l'église, il y a une tendance à se mêler, à s'informer, à intervenir dans les affaires des autres, à *s'ingérer* dans les affaires d'autrui. Dans certains cas, il semble y avoir une disposition à s'enquérir de tout ce qui concerne l'un et l'autre et à se poser en juge devant eux.

Les difficultés, dans ce cas, viennent d'un manque d'amour: *" L'amour ne fait point de mal au prochain.»* Il ne se réjouit pas de trouver des défauts, il ne les recherche pas, il ne soupçonne point le mal, il soupçonne plutôt le bien, Que tous les enfants de Dieu se jugent en cela et voient à quel degré ils se sont ingérés dans les affaires d'autrui. Que chacun juge dans son propre cas si sa faute est un manque de l'esprit d'amour et que chacun, dans cette proportion, aille au Seigneur recherchant instamment et avec zèle à s'édifier, à croître dans l'amour.

Sachons bien que celui qui n'aime pas un frère qu'il a vu, n'a aucune assurance qu'il aime réellement Dieu qu'il n'a pas vu. Nous pouvons sûrement conclure qu'il y a quelque peu d'aigreur, d'amertume dans notre cœur, si nous prenons plaisir à rechercher les défauts dans la chair des membres du corps de Christ. Leur chair justifiée par le Rédempteur et consacrée devient *sa* chair. Quiconque donc est un critique et s'ingère dans les affaires des frères, le fait contre la chair de *Jésus.* Je suis Jésus que tu persécutes. — Actes 9: 5; 22 : 8.

PRIS AU PIEGE PAR L'ADVERSAIRE

Notre confiance dans les frères est telle que nous ne pouvons croire que l'un d'entre eux prendrait volontairement et intentionnellement ou de préférence cette voie peu aimable: faire tort à son prochain. Notre pensée est que l'adversaire est sur l'alerte pour surprendre le peuple de Dieu et pour développer en lui l'esprit

d’ingérence et de manque d’amabilité sous l’apparence du devoir, de l’amour, de la droiture, de la justice, etc. Les enfants de Dieu ne voient pas le fait que Dieu ne nous a jamais autorisés à nous juger réciproquement ni à exiger la justice l’un de l’autre. Il n’a jamais autorisé son peuple à se châtier, ni à se punir l’un l’autre en aucune manière. Il n’a jamais autorisé son peuple à devenir des inquisiteurs, des investigateurs, à s’ingérer dans les affaires d’autrui.

Il nous a dit au contraire de ne rien juger avant le temps et *qu’il* s’occuperait de la chose. N’est-il pas écrit : Le Seigneur jugera son peuple. » Craignons-nous qu’il ne soit incompétent? Essayerions-nous d’être plus sages que *lui?* Nous occuperions-nous des affaires

76 Octobre 1913

que Dieu nous a dit de *lui* laisser? Si nous le faisons nous pouvons être certains d’entrer dans des difficultés et peut-être d’y faire entrer d’autres avec nous.

Quiconque s’occupe malignement des affaires des autres souffrira. Il peut arriver que la victime souffre aussi et que beaucoup en soient salis, mais nous pouvons être certains que les bavards eux-mêmes n’échapperont pas. La punition du bavard sera, sans aucun doute, la rupture de ses propres relations avec Dieu — la perte de sa paix propre, de sa joie, de ses relations avec l’Esprit saint. Ce sera la récompense de son ingérence dans les affaires d’autrui.

Si un frère et une sœur dans l’église, ont des difficultés l’un avec l’autre, mêlez-vous de *vos propres* affaires et laissez-les arranger la chose entre eux. S’ils sont alliés, comme parents et enfants, laissez-les arranger la chose par eux-mêmes et apprendre les leçons que le Seigneur, comme leur juge et Maître leur donnera. S’ils sont mari et femme, c’est la même chose; laissez-les. Ne vous ingérez pas dans leurs affaires. Si même l’un d’eux vient à vous et vous demande un avis, soyez lent à le donner —refusez d’entendre le cas — suivez le conseil du Seigneur. Dites à celui qui se plaint que le Seigneur a donné des instructions et que ce n’est pas votre affaire d’intervenir — que Matthieu 18: 15-17 indique la voie à suivre.

Veillez à ne rien avoir à faire avec un tel cas, à moins qu’il ne se présente directement à vous, suivant la méthode que le Seigneur a établie. Autrement ce

serait vous ingérer dans les affaires d'autrui et vous vous feriez tort ainsi qu'à d'autres. Si vous êtes appelés dans la famille en désaccord regrettez cette nécessité plutôt que d'être avides de vous mêler de ses affaires. Dites à ses membres premièrement ce que vous connaissez de mieux pour remettre les choses en ordre entre eux, leur rappelant les paroles de Jésus. *" Ce donc que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas* (Matth. 19 : 6), veillez à ne rien faire pour les séparer ou pour aider à compléter la séparation d'esprit qui est déjà commencée.

Rappelez-vous que, comme représentants du Seigneur, vous n'avez aucune autorité pour être *perturbateurs* mais vous êtes chargés d'être *pacificateurs.* Quand vous êtes appelés à vous prononcer sur un tel cas, essayez d'être justes, bons, raisonnables, en parfait accord avec la règle d'or dans toutes les paroles que vous prononcerez. Ceux qui espèrent être chargés du jugement du monde dans le futur (1 Cor. 6: 2) doivent s'en rendre aptes maintenant par le développement d'un haut sens de miséricorde et d'amour aussi bien que de justice.

L'INGÉRENCE EST UNE PREUVE D'ORGUEIL

N'est-ce pas, dira quelqu'un, notre devoir d'aider à garder l'église pure? Et afin d'agir de la sorte, ne serons-nous pas sur l'alerte? 'Si donc nous voyons un mari et une femme ou un frère et une sœur, ou des parents et des enfants en désaccord, ne sommes-nous pas liés par le devoir, ne devons-nous pas scruter leurs affaires, afin de voir si nous ne pouvons pas les arranger?

C'est-là justement l'esprit de bavardage, d'ingérence dans les affaires d'autrui. Nous le mentionnons parce que beaucoup de chers enfants du Seigneur qui ont *l'intention* de faire de leur mieux, ne savent pas, tout en le faisant, ce que c'est que s'ingérer dans les affaires d'autrui. Occupez-vous de *vos propres* affaires! Si vous êtes trop occupés à veiller sur les autres, l'adversaire en prendra avantage sur *vous.* Tant que la conduite extérieure d'un frère ou d'une sœur est raisonnable et bonne, la justice et l'amour enseignent l'un et l'autre que vous ne devez pas vous occuper de lui dans le sens d'essayer de diriger ses affaires. Contentez-vous de montrer à tous un bon exemple de douceur, de foi, de patience, d'amour fraternel, d'amour. S'ils ont besoin de conseils, ils pourront venir à vous volontairement; il sera alors temps pour vous de montrer votre modération et de leur donner des

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

conseils comme un oracle de Dieu selon Matthieu 18: 15-17 et *rien de plus.*

Mais, dira un autre, St. Paul ne censure-t-il pas l'église de Corinthe, parce qu'elle avait au milieu de ses membres quelqu'un qui avait péché gravement? Et ne réprimande-t-il pas l'église pour n'avoir pas jugé et ne s'être pas séparée d'une telle personne? C'est vrai, mais c'était un cas de péché ouvert, volontaire, reconnu, déshonorant pour l'individu et pour tous ceux avec qui il s'associait. Il doit en être ainsi de nos jours. Si quelqu'un vit ouvertement dans le péché, le reconnaît et s'en glorifie, le cas doit être promptement réglé par l'église, selon Matth. 18:15-17. Si celui qui s'égare, continue dans une attitude fausse, ouvertement dans le péché, le pas final sera sa séparation complète de l'église; il sera complètement désavoué par l'église jusqu'à ce qu'il se soit tout à fait réformé. De tels cas sont certainement rares parmi le peuple du Seigneur et également rare sera la procédure que l'apôtre conseille pour un tel cas. L'apôtre ne conseille pas l'inquisition dans la vie passée de tous ceux qui constituent l'Eglise de Christ. Dans une de ses épîtres il donne, au contraire, à entendre qu'il savait parfaitement bien que beaucoup de ceux qui étaient dans l'église avaient eu à un certain moment un caractère tout à fait déshonorable. Il dit : « *C'est là ce que vous étiez, quelques-uns de vous, mais vous avez été lavés, mais vous avez été sanctifiés, mais vous avez été justifiés au nom du Seigneur Jésus, et par l'Esprit de notre Dieu.* » — I Cor. 6:11.

C'est une idée complètement fausse, que quelqu'un d'entre nous ait des droits sur tout le monde. Avoir une telle impression dénote beaucoup d'orgueil. Si quelque frère et sœur ne vivent pas tout à fait en harmonie entre eux, laissez-les. S'ils pensent qu'il est préférable de ne pas être très intimes entre eux, laissez-les. S'ils sont mariés et croient que c'est dans leur intérêt qu'ils vivent séparés, laissez-les, occupez-vous de vos propres affaires. S'ils ont quelque faute secrète, laissez-les. « *Dieu jugera son peuple.* » Vous n'avez pas à vous mêler d'eux, à moins que le Seigneur ne vous donne quelque charge de plus que ce que nous trouvons dans les Ecritures.